

Avis public



ORDONNANCE

Avis est par les présentes donné que l'ordonnance ci-après décrite a été décrétée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014 et entre en vigueur ce 17 décembre 2014.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., chapitre C-4.1)

Ordonnance déterminant les modalités d'émission et d'utilisation de permis SRRR-Visiteurs dans le cadre d'un projet pilote pour le secteur numéro 48 à proximité du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 17 décembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate